

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 5 novembre 2018

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération : Antoine TAHOSES, Jean Pierre ABEL, Jean Louis LACUBE, Daniel GOMES, Daniel MARIN, Georges VICENS, Frédéric BES, Jacky COLL, Jean Pierre INGLES, Michel SANTANACH, Michel SARRAN, Jean Luc CARRERE, Katell MATET, Carole BRETON, Jean Louis SARDA, Jean Luc SEGUY, Jean Pierre ASTRUCH, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Alain BOUSQUET, Michel POUDADE, Michel GARCIA, Jean Louis DEMELIN, Françoise MARTIN (procuration à Jean Pierre Abel), Alexandra COMANGES (procuration à Antoine Tahoces), François DELCASSO (procuration à Jean Louis Demelin), Philippe LOOS (procuration à Daniel Gomes), Pierre BATAILLE (Jean Pierre ASTRUCH), Pascal TISSANDIER (procuration à Carole Breton), Lilian OLIVE (procuration à Michel Poudade), Jeanne RIVOT (procuration à Michel Sarran)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Michel Battlo, Mathieu Altadill

Date de convocation : 25 octobre 2018

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Décision Modificative n° 1 Budget Principal – FCTVA 3^{ème} Trimestre 2017 – Crédit au compte 10222

Le Lundi 5 novembre 2018 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a fait des investissements et qu'elle perçoit un Fond de Compensation pour la TVA

Le Président explique que pour le 3^{ème} Trimestre 2017, un titre d'un montant de 130 885.78 € a été émis, et que la somme versée par les services de l'Etat a été moindre : 130 707.92 € soit une différence de 177.86 €
 Il y a lieu de régulariser cette différence par l'émission d'un mandat de 177.86 € sur le compte d'investissement 10222 compte sur lequel aucun crédit n'a été porté

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-10222-020 : F.C.T.V.A.	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21571-020 : Matériel roulant - voirie	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	200.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Président propose de voter un crédit de 200 € sur le compte d'investissement 10222 en diminuant le crédit du compte 21571

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme
 La Llagonne, le 5 novembre 2018

Jean Louis DEMELIN
 Président

Envoyé le 07-11-2018 à la Préfecture
 Accusé de réception le 07-11-2018

